PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Lundi 06 avril 2020 à
15h00 (par conférence audiovisuelle à distance)
Approuvé lors de la séance du 28 avril 2020

Etaient présents :

Collège A
AGRESTI Jean-Philippe
BERTON Eric
BLACHE Philippe
BOUFFIER Sophie
LEONETTI Georges
GIMENEZ Guy
MOURET Laurence

Collège B
CORREIA Mario
LENGRAND-JACOULET Sophie
MASCLET DE BARBARIN Marie
MASOTTI Véronique
PROST Jean-Philippe
RADULESCO Thomas
SIFFREIN BLANC Caroline
TRANVOUEZ Erwan

Collège « BIATSS »
DE SAINTE MARIE Isabelle
GAUDY Fabrice
MAILLE Laure
ROSA Emmanuelle
TIR Fathia
FORESTIER Frédéric

Collège Usagers
BAGNOL Camille
MAHERZI Beyram
KANE Marlin
PIERSON Hugo
LANNE PETIT Margaux
PERRAD Remy

Personnalités Extérieures
TOMMASINI Maxime – Région
GIBELLO Ghislaine – CNRS
GODRON Amaury

Etaient représentés :

LECCIA Paul	Pouvoir à LEONETTI Georges
CASSADO Franck	Pouvoir à Eric BERTON

Etait absent sans représentation :

JOISSAINS-MASSINI Maryse
ROCCA-SERRA Marie-Laure
MIQUELLY Véronique

32 membres présents ou représentés

Membres de droit

Directeur Général des Services	BARBIERI Laurent
Agent comptable	LECLERCQ Isabelle

Membres invités

Madame Marie GALAND – représentante de Monsieur le Recteur
Madame Maryline CRIVELLO
Monsieur Jean-Philippe POTIER
Monsieur Jean-Paul BONY

Malcolm MENEGHINI – secrétaire de séance
Ludivine CLERC – secrétaire de séance

Monsieur le Président fait l'appel des participants. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 15h00.

Monsieur le Président, demande à tous les membres présents qui n'interviennent pas de couper le micro et de demander la parole dans l'onglet « chat ». Il informe les membres que Monsieur Jean-Philippe POTTIER enregistrera la séance avec une prise de note de la part du secrétariat de séance, Monsieur Malcolm MENEGHINI et Madame Ludivine CLERC.

Il précise que le vote se déroulera comme en séance. Les membres seront invités à se prononcer pour, contre ou s'ils s'abstiennent à l'issue de la présentation de chaque point.

La parole est à Monsieur Jean-Paul BONY, Directeur général des services adjoint.

I / Approbation des modalités de tenues des instances à distance

Monsieur Jean-Paul BONY présente ce point. (Annexe 1)

Ces modifications sont prises en vertu des Ordonnances n°2014-1329 du 6 novembre 2019 et n°2020-347 du 27 mars 2020. Il précise que ces modalités s'appliquent à l'ensemble des conseils, commissions et comité de l'Université dans une durée limitée au 20 juin 2020.

Il indique que l'accord des membres a été préalablement demandé afin que la tenue du Conseil d'administration se tienne dans un délai plus court que celui prévu par les statuts entre la convocation et la séance. Tous ont déclaré disposer des moyens techniques pour participer à cette réunion.

Il précise que le quorum n'est pas le même que celui requis par les statuts et correspond à la moitié des membres qui doivent assister effectivement à la séance.

Ces modalités visent aussi bien les réunions en visioconférence que par échange de mail.

Monsieur le Président précise que les votes se dérouleront de la même manière qu'en séance. Suite à l'adoption de ces modalités, l'ensemble des instances liées à la vie de l'Université vont pouvoir se tenir.

Madame Isabelle de SAINTE-MARIE demande s'il existe un calendrier pour les instances et s'interroge sur la tenue des examens et leurs modalités. Elle demande à ce que les « PowerPoint » présentés en séance soient systématiquement envoyés aux membres.

Monsieur le président répond que les dates seront communiquées rapidement. Il indique par ailleurs que le Comité technique s'étant réuni le 6 avril 2020 a voté à l'unanimité les dispositions présentées ici.

Il précise que ce « PowerPoint » sera envoyé et qu'il n'ajoute rien de ce qui a été présenté dans le document envoyé.

Madame Laurence MOURET souhaite savoir s'il existe un cadrage national sur les CPE et quelles seront les modalités d'organisation.

Monsieur Jean-Philippe POTIER indique que l'université est dans l'attente d'un retour du rectorat en la matière.

Madame Fathia TIR demande quelle procédure est prévue pour les agents ayant posé des jours de congés pendant la période de confinement et précise que de nombreuses questions se posent sur la position de l'université quant à la rémunération des agents durant cette période, et notamment si des sommes seront à rembourser. Elle demande s'il est possible qu'une note soit diffusée au niveau de l'établissement.

Monsieur le Président répond que la position de l'Université sur la rémunération est la même que depuis le début de la crise sanitaire. Une note sur les congés sera communiquée au niveau de l'établissement après publication des directives ministérielles. Il précise que les membres du

CHSCT sont réunis chaque semaine afin d'apporter aux personnels des réponses aux problématiques qui se posent durant cette période.

Monsieur BLACHE, souscrit aux propos de Mme Fathia TIR.

Monsieur TRANVOUEZ demande comment les votes à bulletin secret pourront se tenir lors des éventuelles prochaines séances du CA et des autres instances.

Monsieur le président répond qu'une solution est en cours de recherche par la DOSI pour assurer le vote à bulletin secret à distance et que celui-ci est prévu par les modalités de tenue à distance des instances proposées à l'ordre du jour.

Les questions étant épuisées, Monsieur le Président met au vote les points à l'ordre du jour.

Les modalités de tenue des instances à distance sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

II / Approbation de la délégation de pouvoir complémentaire à la délégation de pouvoir du 14 janvier 2020 du Conseil d'administration au Président durant le temps de crise sanitaire liée au covid-19

Monsieur Jean-Paul BONY présente ce point. (Annexe 1)

Madame Isabelle LECLERQ, précise que les arrêtés attributifs d'aide aux étudiants devront être signés par le président. Elle indique qu'une procédure simplifiée devrait être mise en œuvre pour l'application de cette proposition.

La délégation de pouvoir complémentaire à la délégation de pouvoir du 14 janvier 2020 du Conseil d'administration au président d'Aix-Marseille Université est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

En propos conclusifs, la parole est à Monsieur Jean-Philippe AGRESTI qui souhaite remercier l'ensemble des personnels des services centraux et des composantes ainsi que l'équipe présidentielle et le président.

Monsieur le Président souscrit aux propos de M. AGRESTI et remercie l'ensemble des personnels et ceux qui participent à la mise en place et au maintien des activités de l'Université lui permettant de répondre à ses responsabilités.

Monsieur PIERSON demande comment ces aides seront mises en place et renvoie au mail de l'UNEF adressé à la présidence sur les MCC.

Monsieur le président répond que le Vice-Président Formation s'attache à répondre à l'ensemble des demandes y compris celles concernant les MCC.

L'ordre du jour étant épuise, la séance est levée à 15h32.

A Marseille, le 29 avril 2020.

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Université d'Aix-Marseille

Annexe 1. PowerPoint de présentation des modalités de tenues des instances à distance et de la délégation complémentaire du Conseil d'administration au Président d'Aix-Marseille Université.